



Amap'tite Cagette de Gasny
7, rue de Paris
27620 Gasny

Convocation à l'Assemblée Générale 2026

Cher Amapiens,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale 2026 de notre association se tiendra le vendredi 27 mars 2026 à 18h30 à l'espace associatif J.B. Le Clair, rue William Dian, de Gasny.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et d'activité par le Président ;
- Rapport financier par notre trésorier ;
- Renouvellement du bureau ;
- Questions diverses ;

Seul nos adhérents à jour de leur cotisation, pourront participer au vote, vous avez la possibilité de régler votre adhésion sur place. En cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 8 de nos statuts, 1 procuration par personnes. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher Amapiens, l'expression de ma considération distinguée.

A Gasny, le 22 février 2026

Pour le Président : Vincent Moriaux
Secrétaire : Cécile Delaunay

PS : l'assemblée générale sera suivie d'un pot de l'amitié et d'un repas participatif, Chacun apportant un plat salé ou sucré.
N'oubliez pas vos assiettes, verres et couverts.
Les boissons seront prises en charge par l'AMAP.